



26

037

ARRETE DU MAIRE N° SG/037/2026**OBJET : Autorisation de stationnement d'une benne au N° 2, rue Bel Air à CESTAS.**

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-1 et L 2122-28 et R610-5 du code pénal**VU** le code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;**VU** le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-12 ;**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription ;**VU** la demande en date du 11 février 2026 de Mme THIBAUDEAU Hélène demeurant au n° 2 rue Bel Air- 33610 CESTAS sollicitant le positionnement d'une benne sur la chaussée du vendredi 27 février 2026 au mardi 3 mars 2026 inclus ;**CONSIDERANT** qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;**ARRETE****ARTICLE 1 :** Devant le n° 2 rue Bel Air, un emplacement sur la chaussée sera réservé pour le stationnement d'une benne pour travaux de couverture.**Du vendredi 27 février au mardi 3 mars inclus****ARTICLE 2 :** La benne sera positionnée sur le trottoir avec une emprise minimale de la moitié sur la voie publique. Une signalisation temporaire devra être mise en œuvre par Mme THIBAUDEAU Hélène de part et d'autre de la benne (cônes Lubeck, panneau rétrécissement de chaussée, ...).**ARTICLE 3 :** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée par l'arrêté du 5 novembre 1992.**ARTICLE 4 :** En cas de non-respect de ces prescriptions, la SARL FEREOL sis 39/41 rue Yvon Monsecal 33140 VILLENAVE D'ORNON (05.56.36.42.60) sera mandatée par les services de Police Municipale ou de Gendarmerie pour procéder à la mise en fourrière.**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme la Cheffe de la Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le Chef de la Police Municipale
- M. le Chef de Centre de Secours de Cestas
- M. le responsable des Transports Scolaires
- Mme THIBAUDEAU Hélène

CESTAS, le 17 février 2026

Jérôme STEFFE

*le Maire empêché, l'Adjoint délégué**à l'Urbanisme et aux Travaux**Arrêté n° SG/159/2020 du 3/06/2020*

Henri CELAN



mairie-cestas.fr